ALLO Olivier

10 juin 2022, reprise de fonctions d’un huissier de justice salarié

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 9 mai 2022, et en l’absence d’opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai d’un mois à compter de cette date,

M. Olivier ALLO, anciennement huissier de justice salarié au sein de l’office d’huissier de justice dont est titulaire la société par actions simplifiée « LEROY-BEAULIEU-ALLAIRE-LAVILLAT» à la résidence d’ Argenteuil (Val d’Oise), a repris ses fonctions en qualité d’huissier de justice salarié au sein de l’office d’huissier de justice dont est titulaire la société par actions simplifiée « ELEGOET – HOLLANDE – VERGER » à la résidence de Poissy (Yvelines).

Prestation de serment requise.

Huissier de justice salarié concerné :
Olivier ALLO

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l’objet d’un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)